

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 27 JUILLET 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **27 JUILLET A 19H00**

Extrait affiché le :  
**28 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2020

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Exercice du droit de préemption urbain.

**Absent(s)** : /

N° 63/2020

**Absent(s) excusé(s)** : M. BURGER Emmanuel.

**Absents excusés avant donné pouvoir** :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien à Monsieur le Maire

M. TARDIEU François à M. COLIN Joël

M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Mme PIANT Noëlle à M. SALÉRIO Philippe

**Secrétaire de séance** : M. RAMBOURG Bernard.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en Mairie concernant la vente par la personne morale « PAPETERIE RAON » dont le siège social est rue Emile Zola à Raon l'Étape, de parcelles cadastrées en section D n° 1171, 1172, 1173 et 1174 et de l'intérêt qu'il y aurait à exercer un droit de préemption urbain partiel sur les parcelles cadastrées en section D n° 1171 et 1174 dans le but de renforcer la défense extérieure de lutte contre l'incendie.

Considérant le secteur d'habitat dense et ancien de la « cité ouvrière » sise rue Emile Zola composée de 16 habitations mitoyennes ne formant qu'un seul ensemble pour laquelle une opération d'aménagement pour le renforcement de la défense extérieure de lutte contre l'incendie est nécessaire,

Considérant la nature des parcelles faisant l'objet d'une vente par la personne morale « PAPETERIE RAON » ; à savoir :

- Les parcelles cadastrées en section D n° 1171 et 1172 : en zone Ua du PLU,
- Les parcelles cadastrées en section D n° 1173 et 1174 : en zone Na du PLU.

Vu l'arrêté n° 22/2020 pris par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges donnant délégation à la Commune afin d'exercer le droit de préemption urbain,

Vu l'article L213-2-1 du Code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à :

- Vouloir que soit exercé le droit de préemption urbain partiel conformément à l'article L213-2-1 du Code de l'urbanisme sur les parcelles cadastrées en section D n° 1171 « Franchemanche » en zone Ua du PLU (d'une contenance de 940 m<sup>2</sup>) et n° 1174 « rue Emile Zola » en zone Na du PLU (d'une contenance de 94 m<sup>2</sup>) dans le but de renforcer la défense extérieure de lutte contre l'incendie du secteur d'habitat dense et ancien de la « cité ouvrière » sise rue Emile Zola . Le montant de la préemption est estimé à 415 €.
  
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire lui permettant d'engager toutes les démarches administratives et financières afin d'amener à son terme cette préemption.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,